



Vivre

Quimperlé

Le magazine de votre Ville Bevañ Kemperle www.quimperle.bzh

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AGIR POUR LA TRANQUILLITÉ DE TOUTES ET TOUS

LOGEMENT

LE CHANTIER DE
L'ÎLOT SAINT-YVES
SE POURSUIT



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
MOINS DE
VITESSE
AUTOUR DE LA
RUE DU COUËDIC



CABARET SANS FRONTIÈRES

Bab El West,
mélange d'inspirations
musicales entre
continents



DOSSIER

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

P7

AGIR POUR LA TRANQUILLITÉ DE TOUTES ET TOUS

Titulaire du pouvoir de police, le Maire a la responsabilité d'assurer la sécurité sur la commune et s'appuie pour cela sur la police municipale de Quimperlé qui travaille en coordination constante avec la gendarmerie nationale. Cette dernière préconise la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de flux, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un référendum local dimanche 29 novembre.

S'informer

P4 DÉPLACEMENTS
Le chantier de l'îlot Saint-Yves se poursuit
CULTURE
Ludomédiathèque
SCOLARITÉ
La rentrée en chiffres

P5 ESPACES PUBLICS
Nouveau conservatoire
SÉCURITÉ
Moins de vitesse autour de la rue du Couëdic
RÉNOVATION
Des travaux au cinéma



P6 TRANSITIONS
Deux réseaux de chaleur vont être créés
URBANISME
Mises en sécurité d'édifices



Entreprendre

P16 COMMERCE
Kosmos
Les folles Farandoles
Atelier Bouch'is
La Marelle
Le Médiéval

Quartiers

P17 CITOYENNETÉ
Participez aux rencontres de quartier



Sortir

P18 ÉVÉNEMENTS
L'agenda culturel de la Ville

P20 CABARET
SANS FRONTIÈRES
Bab El West, mélange d'inspirations musicales entre continents

P21 AGENDA
Événements culturels et sportifs

Vie politique

P22 MAIRIE
En direct du conseil municipal

P23 TRIBUNES



Être maire c'est assurer la sécurité de la population

La sécurité repose avant tout sur la prévention, la présence humaine, l'action sociale et des politiques publiques de qualité (éducation, sport, culture...).

Nous nous appuyons également sur les agents de la police municipale, dont les missions sont essentiellement préventives.

Constituée de 4 agents (dont un Agent de surveillance de la voie publique, ASVP), elle travaille en étroite coordination avec les services de gendarmerie. Leur action conjointe et quotidienne contribue à ce que Quimperlé soit une ville très agréable à vivre.

Pour autant des actes délictueux sont commis et notre cité n'échappe pas à des réalités sociétales contre lesquelles il faut lutter (atteintes aux biens et aux personnes, vols, cambriolages, démarchage à domicile abusif, addictions).

Pour lutter contre ces actes la gendarmerie préconise dans un diagnostic de sûreté remis à la Ville en 2025 la mise en œuvre de la vidéo protection de flux, pour mieux lutter contre une délinquance mobile qui utilise les principaux axes de circulation, et ainsi faciliter les recherches et enquêtes.

Mais nous savons que l'installation d'un tel dispositif peut questionner et diviser, qu'elle peut en particulier être jugée comme liberticide malgré les garanties de protection des libertés et des données apportées. C'est pourquoi nous avons fait un choix politique fort : vous consulter.

Nous voulons en effet permettre un débat éclairé et fondé sur des faits, loin des postures et des surenchères électorales.

Deux mois de débat vont ainsi permettre à chacune et chacun de s'informer, de poser ses questions, d'échanger. Des réunions publiques, rencontres de quartiers et documents d'information accompagneront cette démarche.

Le 29 novembre, Quimperlé vivra donc son premier référendum local.

Informons-nous, échangeons, débattons, et respectons le point de vue de l'autre.

Faisons confiance en la démocratie. ●

Michaël Quernez
Maire de Quimperlé
Maer Kemperle

Bout maer zo ober war-dro surentez ar boblañs

Diazezet eo ar surentez a-raok pep tra war an dizarbenn, bezañs an dud, an obererezh sokial hag ar politikerezhioù publik a galite (deskadurezh, sport, sevenadur...).

En em harpañ a reomp ivez war gwazourien ar polis-kêr, a zo karget da seveniñ kefridioù dizarbenn dreist-holl.

Kenlabourat a ra ar polis-kêr, ennañ 4 gwazour (en o zouez ur gwazour evezhiañ an hentoù foran, GEHF), gant ar servijoù archeriezh. Al labour kaset da benn asambles gante bemdez a sikour lakaat Kemperle da vout ur gêr plijus-kenañ bevañ enni.

Daoust da se e vez graet felladennoù hag enni, e-giz e lec'h all, e kaver perzhioù fall ar gevredigezh a vremañ a rankomp stourm oute (madoù ha tud gwallgaset, laeradennoù, laerezh en tiez, bizitañ an dud en o zi hep moder evit gwerzhañ traoù dezhe, adiktadurioù).

Evit stoum a-enep an oberoù-se e oa bet roet un diagnostik war ar surentez gant an archerien d'an Ti-kêr e 2025. Kinnig a reont lakaat ar videogwarez-froud e pleustr evit stourm gwelloc'h a-enep ar felliezh-red a vez war an heñchoù pennañ, hag e-giz-se aesaat ar c'hlasoù war an dud hag an enklaskoù-polis.

Gouzout a reomp, avat, e c'hall goulennnoù ha tabutoù sevel pa vez staliet ur stignad seurt-se. Gallout a ra, dreist-holl, bout kontet e-giz ul laz-h frankiz daoust m'eo gwarantet gwarez ar frankizoù hag ar roadennoù degaset. Se zo kaoz hon eus graet un dibab politikel kreñv : goulenn hoc'h ali diganeoc'h.

Rak faotañ a ra deomp e vehe ur vreuradeg sklaer ha diazezet war fedoù, pell diouzh an emzalc'hoù fall ha d'ar c'homzoù lorbis da vare an dilennadegoù.

Daou viz a vo evit breutaat, gant-se e c'hall pep hini gouzout hiroc'h, sevel goulennnoù, kendivizout. Gant emvodoù foran, keadennoù er c'harterioù ha teulioù kelaouiñ e vloc'h harpet war an hent-se.

D'an 29 a viz Du e vo kinniget ar referendom lec'hel kentañ e Kemperle.

Klaskomp gouzout hiroc'h, komzomp an eil gant egile, breutaomp, ha doujomp savboent egile.

Magomp fiziñs en demokratelezh. ●



LOGEMENT

LE CHANTIER DE L'ÎLOT SAINT-YVES SE POURSUIT

66 nouveaux logements devraient voir le jour sur cette ancienne friche urbaine située en cœur de ville. Si les opérations de dépollution se poursuivent jusqu'à février, les travaux de viabilisation du site débutent cet automne.

Située au carrefour des rues Pont-Aven et Saint-Yves, l'ancienne friche urbaine continue sa mue. Les travaux VRD (Voiries et réseaux divers) de l'OPAC de Quimper-Cornouaille visant à viabiliser le terrain de la « tranche 1 » débutent cet automne pour une durée prévisionnelle comprise entre 4 et 6 mois. Il s'agit de l'emplacement qui devrait accueillir 40 logements locatifs répartis dans deux nouveaux bâtiments, le long de la voie de chemin de fer où se trouvaient auparavant deux hangars SNCF. Les travaux de construction devraient suivre à partir du premier trimestre

2027 pour une durée prévisionnelle de deux ans avec une livraison espérée courant 2029. Concernant les 6 futures maisons en accession le long de la rue Saint-Yves (« tranche 3 »), le chantier devrait démarrer plus tard mais avec une livraison simultanée, courant 2029. Enfin, la construction des 20 futurs logements qui seront répartis dans deux nouveaux immeubles de la rue de Pont-Aven devrait débuter en 2029, pour une livraison espérée à l'horizon 2031. ●

 **+ D'INFOS**
www.quimperle.bzh

LUDOMÉDIATHÈQUE

Venez découvrir la future ludomédiathèque de Quimperlé ! La Ville organise une réunion publique mardi 6 octobre à 20h à l'Espace Benoîte-Groult pour permettre à chacune et chacun de mieux connaître ce nouvel équipement ainsi que l'avancée du chantier. En 2027, un nouvel espace ludothèque prolongera en effet la médiathèque actuelle, offrant des services complémentaires tournés autour de la culture du jeu. Notez que la médiathèque sera exceptionnellement fermée du 5 au 17 octobre pour permettre les travaux de jonction des deux bâtiments. ●



 **+ D'INFOS**
www.quimperle.bzh

LA RENTRÉE EN CHIFFRES

662 
élèves dans les écoles publiques maternelles et élémentaires



105 808 €

de travaux et achats menés par la Ville dont :

40 000 €

pour la lutte contre le radon avec un système de ventilation à l'école Brizeux

36 000 €

pour des travaux de désamiantage et remplacement du sol à l'école Brizeux

14 808 €

pour lutte contre le radon avec des travaux de remplacement de l'ensemble des groupes de ventilation des restaurants scolaires de Jean Guéhénno ainsi que 2 groupes de ventilation du gymnase

13 500 €

pour le remplacement de postes informatiques

800 heures

de travail des agents municipaux, pour des travaux de menuiserie, de peinture, de serrurerie, de maçonnerie, d'électricité, d'informatique... de l'école Guéhénno ou encore l'entretien des espaces verts. ●



ESPACES PUBLICS

NOUVEAU CONSERVATOIRE

Les travaux des abords du conservatoire intercommunal de musique et de danse reprennent début octobre. Dans un premier temps, il s'agit de requalifier les espaces publics situés au nord et à l'est du bâtiment (à gauche et en bas de la photo d'illustration) d'ici la fin d'année 2026. Mener cette opération à ce stade permet de redonner de la capacité de stationnement au secteur mais aussi de permettre l'accès à la rue Génot durant la phase suivante : début 2027, ce sera en effet au tour de la Place des Écoles et de la rue de Mellac d'être requalifiées. Des adaptations des règles de circulation et de stationnement seront nécessaires. Vous pourrez les retrouver sur www.travaux-conservatoire.fr. ●

MOINS DE VITESSE AUTOUR DE LA RUE DU COUËDIC

Si la vitesse excessive des véhicules était régulièrement signalée dans cette artère très passante, les derniers aménagements ont permis de la diminuer d'environ 10 km/h et de sécuriser les riverains et usagers du secteur, dans lequel de nombreuses familles se rendent à pied à l'école avec leurs enfants.

Rue du Lézardeau, un virage très large a été réduit pour créer une courbe et casser la vitesse, tandis que deux « Cédez le passage » ont été aménagés aux croisements avec l'allée des Primevères et la rue Xavier Grall.

Rue du Couëdic, un nouveau régime de priorité avec des panneaux « Cédez le passage » a été mis en œuvre aux carrefours avec les rues du Lézardeau et Duguay Trouin d'un côté, avec l'avenue des Castors et la rue Vauban de l'autre.

Rue des Castors, le passage piéton au croisement avec la rue du Couëdic a été

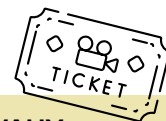


déplacé et surélevé pour réduire la vitesse des automobilistes grâce à un ralentisseur. Par ailleurs, un plateau surélevé a vu le jour cet été au croisement avec l'avenue du Lézardeau.

Ces aménagements ont été concertés lors des réunions « trottoirs » organisées par la Ville avec les habitantes et habitants du secteur durant lesquelles la problématique de la vitesse excessive y était abordée et des solutions proposées. L'expérimentation de ces aménagements étant concluante, des travaux définitifs seront réalisés dans les prochains mois. ●

DES TRAVAUX AU CINÉMA

Le cinéma municipal La Bobine a été fermé quelques jours au début de l'été pour permettre la réalisation de travaux visant notamment à améliorer l'isolation du bâtiment, avec le remplacement des fenêtres à simple vitrage et d'une porte métallique. D'un coût total de 24 785 € TTC, cette opération inclut aussi la modernisation de l'éclairage, l'amélioration de la signalétique extérieure et la réduction des nuisances sonores liées aux sanitaires. Les espaces sont également réaménagés pour améliorer les conditions de travail des agents. ●





TRANSITIONS

DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR VONT ÊTRE CRÉÉS

Dans le secteur de l'hôpital de la Villemarqué et dans le centre de la haute-ville, deux systèmes de chauffage biomasse sont en projet afin d'accélérer la transition énergétique dans notre cité.

Qu'ont en commun le groupe scolaire Kersquine, le collège de la Villemarqué, le complexe de Kerjouanneau et le nouvel hôpital de La Villeneuve ? Ils vont tous les quatre être alimentés en chaleur renouvelable biomasse (du bois), et d'autres équipements environnants pourraient suivre. Actionnaire de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable, la Ville lui a confié la construction et l'exploitation de ce réseau. Pour ce qui est de la construction, elle devrait débuter durant le mois de septembre rue Ambroise Paré avant de se poursuivre à partir du 1^{er} trimestre 2027 dans la rue du Général Leclerc, l'allée des châtaigniers, la rue de Kersquine. L'opération est estimée à 2 099 820 €, co-financée par l'Ademe (1 137 440€) et Quimperlé Communauté (70 000€). En proximité un 2^e réseau

de chaleur urbain « Quimperlé Centre » est également en projet pour un coût estimatif de 979 513 €. La ludomédiathèque, la Maison de l'habitat, le collège Jules Ferry, l'Espace Kerjégu ou encore l'école maternelle Brizeux y seront raccordés. Les premiers travaux ont débuté en septembre au niveau du collège. Ils se prolongeront lors des vacances scolaires d'automne avec la fermeture à la circulation et au stationnement de l'avenue Jules Ferry et de la rue Aristide Briand. D'autres séquences de travaux seront à suivre l'an prochain, l'objectif étant une mise en chauffe de ce nouveau réseau de chaleur à l'automne 2027. ●

 **+ D'INFOS**
www.quimperle.bzh



CHOUCAS

La période de nidification des choucas des tours se faisant entre avril et juillet, il est important de vérifier sa cheminée à l'approche de l'hiver. Très souvent installé dans les conduits, leur nid empêche la bonne évacuation des fumées et augmente le risque d'incendie. Pour lutter contre la prolifération du corvidé, les Quimperlois-es sont invités à y installer des grilles de protection. ●

ANCIENNES FONDERIES

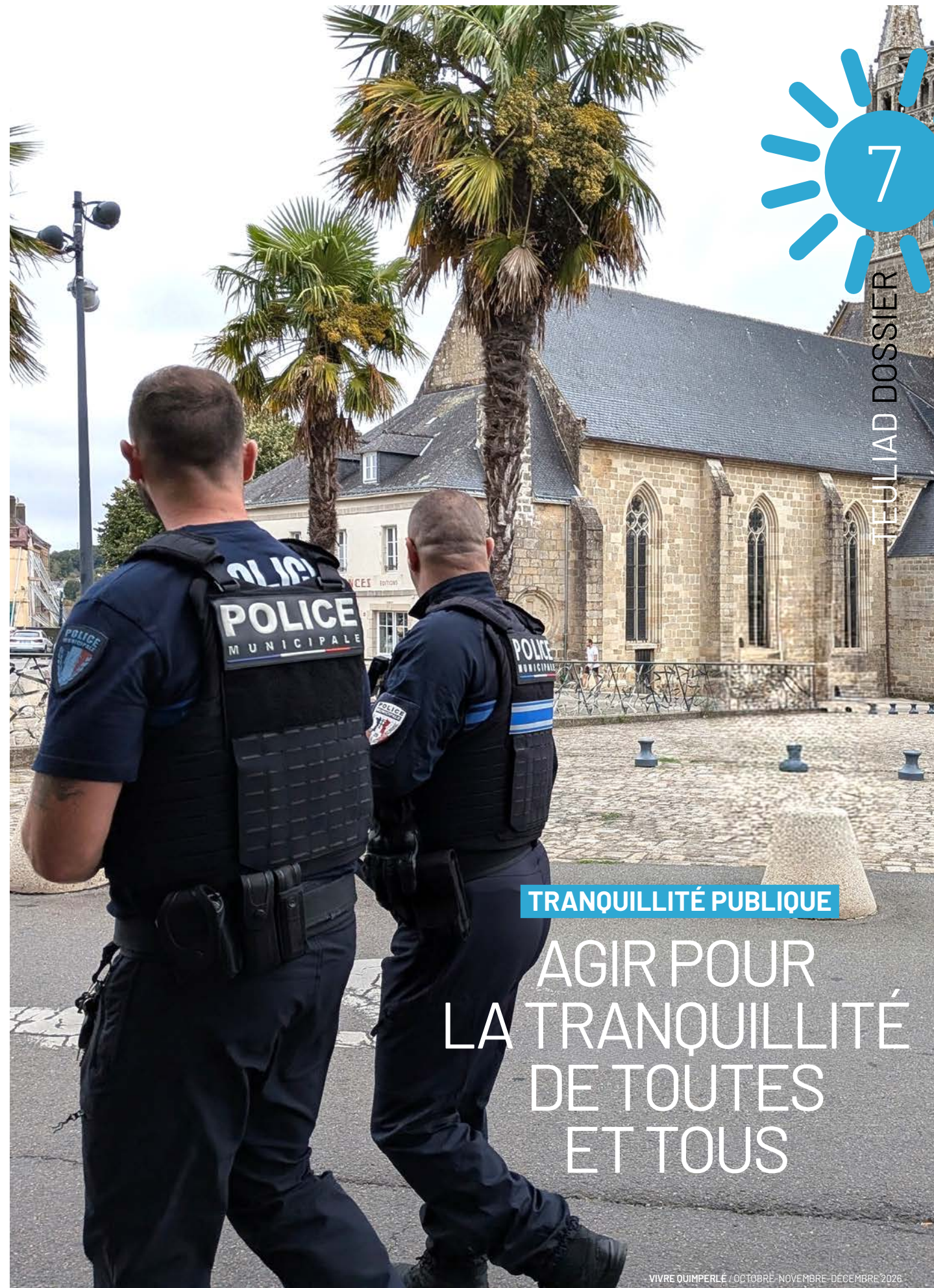
Une nouvelle réunion publique est organisée par la Ville mardi 27 octobre à 20h à l'Espace Benoîte-Groult pour permettre aux Quimperloises et Quimperlois de suivre l'avancée du projet de renaturation des anciennes fonderies Savary-Rivière. Un temps d'échange ouvert à toutes et tous. ●

 **+ D'INFOS**
www.quimperle.bzh



MISES EN SÉCURITÉ D'ÉDIFICES

Début août, la rue Génot a été entièrement rouverte à la circulation automobile soulageant grandement les commerces, les usagers et les habitantes du secteur. Alors que le bâtiment du 37 place Saint-Michel faisait l'objet d'une procédure de mise en sécurité depuis début avril, le chantier de déconstruction était suffisamment avancé et la structure suffisamment renforcée par des étais pour permettre de rouvrir la rue, dont le sens de circulation depuis la place des Écoles vers la place Saint-Michel est conservé. Autre situation, une procédure de mise en sécurité de la maison à pan de bois du 2 rue Paul Gauguin a été lancée le 31 juillet puis levée 12 jours plus tard. Des mesures provisoires ont été rapidement mises en place par le propriétaire, permettant de sécuriser l'édifice et ses abords. Ce dernier a d'ailleurs déjà engagé des études pour procéder à la restauration et la réhabilitation de l'édifice. Consciente des enjeux et des difficultés que peut représenter une telle situation, la Ville va continuer à l'accompagner au mieux dans ses démarches. ●



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AGIR POUR LA TRANQUILLITÉ DE TOUTES ET TOUS



Contrôle de vitesse boulevard de la Gare

« MAIS QUE FAIT LA POLICE ? »

Titulaire du « pouvoir de police », le Maire a la responsabilité d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur la commune. Il s'appuie pour cela sur la police municipale de Quimperlé, dont les missions sont particulièrement tournées autour de la prévention.

CHIFFRES CLÉS

1 122
verbalisations
en 2025

45%
concernaient l'absence
de disque bleu

Agir en proximité. C'est le mot d'ordre de la police municipale qui s'attache à privilégier le dialogue et l'interaction avec les Quimperloises et Quimperlois pour que nous puissions vivre dans une ville propre, sécurisée et agréable. Constituée de 4 agents (dont un Agent de surveillance de la voie publique, ASVP), elle compte un certain nombre de priorités qui nécessitent très souvent une bonne

coordination avec les services de gendarmerie (voir encadré) : sécurité routière, prévention et lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes (vols, cambriolages, démarchage à domicile abusif...), contre les addictions, contre les pollutions et nuisances, contre les violences scolaires et périscolaires, contre la divagation des animaux domestiques sur la voie publique...

DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

La police municipale encadre les entrées et sorties de l'école Guéhenno, tout en assurant la surveillance de l'ensemble des bâtiments communaux. Elle surveille également la circulation des différents véhicules, ainsi que les foires, brocantes, et autres manifestations publiques telles que les cérémonies patriotiques (8 mai, 11 novembre, 18 juin...). Lors des marchés hebdomadaires, elle contrôle en outre le stationnement, l'installation des commerçants et le remballage. Ses missions de surveillance peuvent s'étendre aux biens des personnes dans le cadre de l'« Opération tranquillité vacances » pour laquelle les agents de la police municipale peuvent garder un œil sur votre maison ou votre appartement au cours de leurs patrouilles régulières durant la période d'absence que vous avez déclarée au moment de votre inscription au dispositif (plus d'infos sur www.quimperle.bzh).

Contrôle du respect des règles de stationnement place Saint-Michel



ET DES MISSIONS DE CONTRÔLE

L'équipe quimperloise participe pleinement à la prévention et à la lutte contre l'insécurité routière. D'abord, aux côtés de la gendarmerie en procédant à des contrôles de vitesse, mais aussi des contrôles d'alcoolémie avec l'autorisation de l'officier de police judiciaire. La police municipale peut procéder à des verbalisations, contrôle les stationnements réglementés, gênants ou abusifs, et gère les mises en fourrière des véhicules pour stationnement dangereux, abandonnés, ventouses... Elle s'assure de la fluidité du trafic et peut d'ailleurs être amenée à le réguler si nécessaire. Enfin, en tant qu'actrice de proximité, elle peut intervenir dans les établissements scolaires dans le cadre de la prévention de la délinquance juvénile en milieu scolaire et périscolaire.

OBJETS TROUVÉS, ANIMAUX...

Si vous cherchez votre portefeuille, vos lunettes ou votre téléphone, ils sont peut-être arrivés dans les locaux du 10 avenue du Coat-Kaër où la police municipale assure la gestion administrative et la garde des objets trouvés sur la commune. Lorsque le ou la

propriétaire est identifiable, la police municipale l'appelle pour permettre la restitution du bien. En matière d'animaux aussi, la police a de nombreux rôles à jouer. Elle est ainsi chargée de faire respecter la réglementation concernant les animaux en divagation et concernant les chiens non tenus en laisse, ayant notamment la possibilité de verbaliser les propriétaires de ces animaux. C'est d'ailleurs la police municipale qui a en charge pendant ses horaires d'ouvertures la capture et la remise des animaux errants à la fourrière. Enfin, elle assure la délivrance des permis de détention pour les chiens catégorisés (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense).

ET BIEN D'AUTRES MISSIONS ENCORE

À cela s'ajoutent l'enregistrement et le contrôle des débits de boissons, le stationnement des citoyens français itinérants, la lutte contre les nuisances sonores, la police de l'environnement (épandage, déchets, chardons...) et de l'urbanisme, les interventions dans le cadre des différends de voisinage... ●

Encadrement de la sortie d'école



Zoom

DES CAMÉRAS SUR LES AGENTS

Depuis quelques mois, la police municipale est dotée de caméras individuelles, un dispositif destiné à apaiser certaines situations et garantir le respect mutuel lors des interventions. Fixée sur le gilet de l'agent-e, la caméra peut être activée manuellement lorsqu'une situation le nécessite (après information aux personnes enregistrées). « La caméra amène à être plus respectueux, cela peut éviter les dérapages et les insultes, comme ce fut le cas sur le marché où j'ai été insultée par une personne lors d'une mise en fourrière » expliquait ainsi une policière municipale lors de cette mise en place. Les enregistrements (images, sons, dates, identification de l'agent...) sont conservés 30 jours. Ils ne peuvent être consultés que dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire.



2 questions à

Eric Alagon

conseiller municipal délégué aux finances, à l'évaluation des politiques publiques, à la tranquillité publique, aux cérémonies patriotiques



1 Pourquoi la police municipale intervient-elle davantage sur la prévention ?

Pour la police municipale, la prévention et la sensibilisation sont privilégiées plutôt que la pénalisation pécuniaire des différentes infractions. Elle est en alerte sur des problèmes récurrents comme les problèmes de voisinage, et confronte les personnes en face à face, de manière à ce que les litiges soient réglés le plus vite possible, de façon plus amicale. Alors que la gendarmerie nationale agit davantage sur le volet pénal, la police municipale a un rôle de médiatrice avec l'objectif d'une résolution apaisée des conflits, permettant de diminuer les dépôts de plainte.

2 Quelles sont les actions que la police municipale va renforcer ?

D'abord, il faut agir davantage sur la sécurité routière avec plus de contrôles de vitesse, mais aussi des actions ciblées sur les deux-roues motorisés (rodéos, nuisances sonores, vitesse...) ainsi que sur le bon usage des trottinettes électriques. Le travail sur le stationnement anarchique des voitures doit aussi se poursuivre. Toujours en matière de sécurisation de l'espace public, elle va aussi amplifier son action sur les friches en invitant des propriétaires privés à mieux entretenir leur terrain pour éviter que des arbustes ne dépassent sur la rue et ne gênent les circulations sur le trottoir ou que des arbres ne tombent sur la chaussée lors d'une tempête. Par ailleurs, la police municipale va renforcer sa présence et ses missions de surveillance dans certains quartiers dans le cadre de la lutte contre la délinquance, mais aussi de la lutte contre les stupéfiants, en lien avec la gendarmerie. Les agents ont également pour objectif de pouvoir intervenir davantage dans les écoles pour mener des actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire. Enfin, la police municipale va augmenter sa présence dans la ville en soirée, ce qui permettra d'assurer une meilleure continuité de la tranquillité publique. ●

+ D'INFOS
www.quimperle.bzh



Zoom

UNE COORDINATION PRIMORDIALE AVEC LA GENDARMERIE

Si la gendarmerie et la police municipale agissent toutes les deux pour assurer notre sécurité, elles ont cependant des missions très différentes... Bien qu'elles travaillent parfois en lien étroit.

Quimperlé a la chance d'avoir sur son territoire une brigade de gendarmerie. Outre notre cité, cette dernière couvre les communes de Baye, Tréméven, Mellac, Querrien, Rédéné, Arzano, Locunolé et Guillegomarc'h. À la différence de la police municipale, la gendarmerie est une force armée de l'Etat pour veiller à l'exécution des lois, assurer la sécurité publique et l'ordre public. Si la police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles, elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations. Une convention entre la gendarmerie et la police municipale de Quimperlé fixe les modalités de coordination entre ces deux entités pour gagner en efficacité. La dernière, adoptée en 2025, s'attache à encadrer les missions de la police municipale (voir article p. 8-9) en rappelant notamment qu'elle n'a pas pour mission le maintien de l'ordre. Elle précise également la nécessité d'échanges fréquents d'informations afin de travailler efficacement à la sécurité de toutes et tous. Outre des appels téléphoniques, des réunions périodiques entre police municipale et gendarmerie, mais aussi avec le Maire, sont ainsi organisées. Cette coopération se matérialise notamment en matière de prévention des violences urbaines, de sécurité routière, de prévention (Opération Tranquillité Vacances) voire d'interpellations dans certains cas. ●

PRÉVENIR, AGIR, ACCOMPAGNER LE CISPD AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Depuis 2009, le CISPD fait travailler ensemble communes, services de l'État, associations et professionnels pour mieux comprendre les situations et agir au plus tôt.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

2 questions à

Christelle Bessaguet

Vice-Présidente à Quimperlé Communauté en charge des initiatives sociales et de la santé



1 En quoi le CISPD apporte-t-il une valeur ajoutée par rapport aux politiques de sécurité menées individuellement par chaque commune ?

Le CISPD permet de faire dialoguer les forces de l'ordre avec les acteurs qui interviennent au quotidien auprès des différents publics. Les regards sont complémentaires : sécurité, santé, action sociale, insertion, prévention... Ce croisement permet de mieux comprendre les situations et leurs évolutions, puis de construire des réponses opérationnelles. Cette organisation permet surtout d'agir plus tôt et de cibler les publics les plus vulnérables, avec une approche globale. Elle favorise aussi l'apaisement et donne accès à des ressources mutualisées. Les citoyens ont également leur rôle à jouer : depuis 2010, des bénévoles sont mobilisés sur les événements festifs et cumulent plusieurs centaines d'heures de présence. Depuis l'an dernier, les organisateurs d'événements ont eux aussi rejoint cette dynamique. On retrouve cette mobilisation sur la prévention des violences intrafamiliales, notamment dans les secteurs périscolaires et jeunesse.

2 Comment adaptons-nous nos priorités de sécurité intercommunale face aux nouvelles formes de délinquance ?

Le numérique, les réseaux sociaux et les nombreuses applications ont fait émerger de nouvelles formes de délinquance en ligne. Pour mieux y répondre, le CISPD a créé cette année un nouveau groupe de travail consacré à cette question. Il réunit la gendarmerie, des organismes de défense des consommateurs et d'accès au droit ainsi que les conseillères numériques de Quimperlé Communauté. Son objectif est désormais de mieux identifier les besoins et de proposer des actions de sensibilisation auprès de la population, notamment face aux arnaques et aux nouvelles pratiques numériques. Les premières propositions seront présentées lors de la prochaine séance plénière du CISPD. ●

Créé par arrêté préfectoral en 2009, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) rassemble les 16 maires du territoire, les services de l'État – gendarmerie, justice, Éducation nationale, hôpital, Protection judiciaire de la jeunesse, Service pénitentiaire d'insertion et de probation –, un élu du Département ainsi que des organismes locaux et associatifs. Présidé par le président de Quimperlé Communauté et le préfet, le CISPD permet de partager les informations, de croiser les regards et de faire émerger des réponses communes. Son rôle : repérer les besoins du territoire, notamment lorsque certaines problématiques restent insuffisamment prises en compte, puis construire des actions adaptées.

3 PRIORITÉS, DES ACTIONS CONCRÈTES

Le CISPD a retenu 3 grandes orientations : lutter contre les violences, prévenir les conduites à risque et favoriser le respect des règles de vie collective. Plusieurs groupes de travail réunissent régulièrement les professionnels concernés : milieu festif, interventions en milieu scolaire, violences intrafamiliales, conduites à risque liées aux produits, accompagnement des victimes ou encore arnaques en ligne. Parmi les dispositifs visibles sur le terrain, Festi'Prév occupe une place particulière. Lors des événements festifs, une équipe de bénévoles formés va à la rencontre du public à bord d'un fourgon de prévention itinérant afin d'informer, échanger et donner des clés pour limiter les prises de risque. Le CISPD mène également un travail de fond auprès des jeunes autour des conduites à risque afin de favoriser la prise de conscience des effets et des dangers liés aux consommations. En dix ans, près de 9 000 jeunes ont été sensibilisés, dont 68 % dans les lycées et 32 % dans les collèges, espaces jeunes ou à la Mission locale. ●

CHIFFRES CLÉS

9 000

jeunes ont été sensibilisés dont

68%

jeunes ont été dans les lycées

32%

dans les collèges, espaces jeunes ou à la Mission locale



LES CAMBRIOLAGES, POINT NOIR DE LA TRANQUILLITÉ DES HABITANTS

Si les derniers chiffres du Ministère de l'intérieur concernant notre cité mettent en lumière des tendances plus ou moins marquées en matière de sécurité, ils traduisent une évolution globale de la délinquance sur notre commune. De quoi identifier des problématiques mais aussi des actions à entreprendre.

Bonne nouvelle : entre 2024 et 2025, le nombre de vols de véhicules a diminué de 38 à 23 et le nombre de vols dans les véhicules de 45 à 32*. Les destructions et dégradations sont aussi plutôt à la baisse mais restent trop nombreuses (120). Les violences intrafamiliales et hors cadre familial sont globalement stables, à la différence des violences sexuelles dont l'augmentation est constante depuis 2020, peut-être en raison du plus grand nombre de dépôts de plainte et de leur meilleure prise en compte.

DÉLINQUANCE « DE PASSAGE »

Dans le même temps, le nombre de cambriolages a lui augmenté sensiblement ce qui en fait un enjeu primordial pour la tranquillité des

Quimperloises et Quimperlois. C'est aussi le marqueur d'une délinquance itinérante (des infractions commises par des équipes mobiles qui traversent rapidement plusieurs départements) mais aussi une tendance que l'on retrouve à l'échelle du Finistère et dans les agglomérations comparables dans la région.

UNE SOLUTION PRÉCONISÉE PAR LA GENDARMERIE

Dans une logique de prévention, de dissuasion mais aussi d'investigation, le diagnostic de sûreté de la gendarmerie réalisé en 2025 préconise la mise en place de dispositifs de vidéoprotection de flux sur plusieurs axes de circulation. Objectifs : élucider un certain nombre de faits, notamment liés à des vols organisés et à

des cambriolages, dissuader leurs auteurs et ainsi diminuer leurs nombres. Il s'agit non pas de déployer des caméras en proximité des édifices en centre-ville mais sur des lieux stratégiques de déplacement sur l'espace public afin de répondre à une délinquance d'itinérance, en particulier sur la RN 165 et les voies départementales traversant Quimperlé. Ce projet de vidéoprotection de flux a été étudié par la Ville et fera l'objet d'un référendum local le dimanche 29 novembre 2026 (voir articles ci-après). ●

* Chiffres du Ministère de l'intérieur, <https://ssmsi.shinyapps.io/donneesterritoriales>

UNE VIDÉOPROTECTION DE FLUX SOUMISE À RÉFÉRENDUM

Sur la base du diagnostic de sûreté établi par la gendarmerie, la Ville a étudié la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de flux sur plusieurs axes de circulation de notre cité. Alors qu'elle soulève la question de la conciliation entre la liberté de circulation et le droit des citoyens à la sécurité, la Ville a souhaité ouvrir le débat et laisser le choix de son application aux Quimperloises et Quimperlois avec le référendum qu'elle organise dimanche 29 novembre.



EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

La vidéoprotection de flux consiste à filmer plusieurs axes de circulation de la commune pour y enregistrer des images qui peuvent être consultées a posteriori dans un cadre bien précis (voir p. 14). Il n'y a donc pas de visionnage en temps réel des images, qui pourront être conservées jusqu'à 30 jours maximum (délai légal) afin d'être potentiellement consultées et utilisées dans le cadre de la résolution d'une infraction ou de la disparition d'une personne.

Zoom

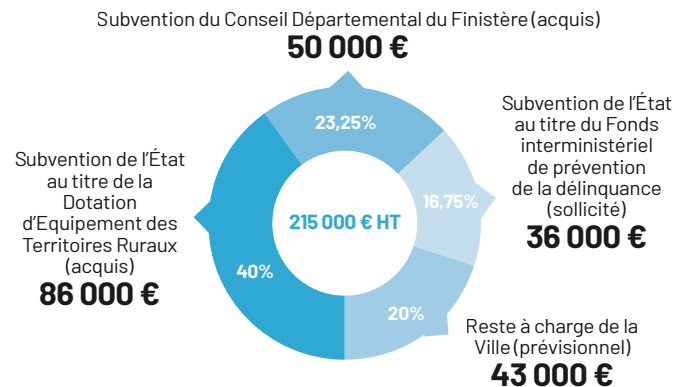
LES OBJECTIFS DU PROJET

- > Dissuader la délinquance en rendant les opérations malveillantes plus périlleuses
- > Réduire le nombre de faits commis
- > Permettre de localiser précisément le lieu de l'infraction
- > Faciliter les investigations, l'identification des auteurs d'infractions et les interventions de la gendarmerie

Zoom

QUEL SERAIT LE COÛT DU PROJET ?

Le projet comprend l'installation de caméras mais aussi la gestion du serveur ainsi que des prestations de maintenance pour un coût global estimé à 215 000 € HT. Ce graphique illustre le plan de financement prévisionnel. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 15 800 € TTC (à la seule charge de la Ville).



QUEL EST LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA VIDÉOPROTECTION ?

> Délivrée pour une durée de 5 ans (renouvelable), une autorisation préfectorale est nécessaire pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection de voie publique. Elle limite son usage à un certain nombre d'objectifs tels que la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la prévention d'actes de terrorisme, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la prévention de l'abandon d'ordures ou encore la régulation des flux de transport.

> La commune concernée doit effectuer une déclaration de conformité à la CNIL. Autorité indépendante, la CNIL est chargée de vérifier que le système de vidéoprotection est utilisé en conformité avec la législation. Elle peut réaliser des audits et imposer des ajustements si nécessaire. En cas de manquement, elle dispose de pouvoirs de sanction, garantissant ainsi que le système de vidéo protection respecte les droits fondamentaux des habitantes.

> Un dispositif de signalisation adapté (panneaux d'information) doit accompagner le déploiement des caméras sur l'espace public.

> La conservation des images doit garantir le respect de la vie privée des usagers. La durée maximale est fixée à 30 jours, après quoi les enregistrements doivent automatiquement être supprimés. Tout citoyen a le droit de demander l'accès aux images le concernant, dans le cadre du droit d'accès aux données personnelles.

> Afin de protéger la vie privée, les dispositifs de vidéoprotection doivent être configurés pour éviter la capture d'images des espaces privés, comme les intérieurs de logements ou les entrées d'immeubles. La CNIL impose l'utilisation de technologies de masquage irréversible pour ces zones, garantissant le respect de la vie privée dans les espaces voisins des caméras.

> L'accès aux images est limité aux personnes habilitées mentionnées dans l'autorisation préfectorale.

> L'extraction et l'utilisation des images par les forces de sécurité ne peut se faire que sur réquisition judiciaire.



QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CE RÉFÉRENDUM ?

L'organisation d'un référendum local est encadrée juridiquement. **Le 29 septembre dernier, le Conseil municipal a adopté l'organisation de ce référendum**, qui se déroulera **dimanche 29 novembre de 8h à 18h**. Une question sera posée aux Quimperloises et Quimperlois :

« Êtes-vous favorable à la mise en œuvre du projet de déploiement de vidéoprotection de flux sur le domaine public présenté lors du Conseil municipal de Quimperlé du 29 septembre 2026 ? »

Ces derniers pourront répondre par oui ou non.

> Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune et posséder la nationalité française ou être citoyen d'un pays membre de l'Union européenne.

> Si vous n'êtes pas inscrit·e sur les listes électorales et que vous comptez voter lors de ce référendum, l'inscription est possible jusqu'au vendredi 23 octobre. La démarche se fait en mairie ou en ligne via France Connect.

> Le projet soumis à référendum local est adopté si les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1 la majorité des suffrages s'est exprimée en faveur du projet.
- 2 la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin.

À défaut, le Conseil municipal se prononcera sur l'adoption du projet.

OÙ SERAIENT DISPOSÉES LES CAMÉRAS ?

Le diagnostic de sûreté a identifié 10 sites stratégiques qui nécessiteraient l'installation d'un total de 30 caméras de vidéoprotection selon la gendarmerie. Elles seraient réparties sur l'ensemble de ces sites, permettant d'enregistrer les flux de circulation des principaux axes de circulation.



Zoom

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT OU ME RENSEIGNER SUR LE PROJET ?

> Une réunion publique de lancement a été organisée par la Ville le **30 septembre** pour présenter le projet, le calendrier de concertation et les objectifs du référendum.

> Le sujet fera l'objet d'une présentation lors des rencontres de quartiers en **octobre-novembre** (voir p. 17).

> **Autour de la mi-novembre**, un dossier complet et détaillé du projet sera consultable en mairie, dans plusieurs équipements municipaux et sur le site Internet de la Ville.

> **Lundi 16 novembre** à 20h à l'Espace Benoît-Groult, une dernière réunion publique de clôture permettra de répondre aux dernières questions et de rappeler les modalités du scrutin.

Les folles Farandoles

Barbara Bonnant et Carole Billy ont ouvert place Hervo un lieu chaleureux à la décoration soignée où deux espaces cohabitent. Acupuncteur depuis de nombreuses années, Carole s'occupe de l'herboristerie, avec des déclinaisons de plantes, de la cosmétique, des huiles essentielles, de l'hydrolat, du thé en vrac... Sa fille Barbara s'occupe de l'espace « Salon de thé » en proposant des pâtisseries maison, des tartes et des quiches pour le déjeuner, des boissons... Tous les produits sont bio, locaux, ou produits par des paysans. Toutes les 2^e semaines de chaque mois, Barbara propose des pâtisseries traditionnelles japonaises. Des ateliers en petits groupes sont aussi organisés autour de l'initiation à la cérémonie du thé japonaise et des outils de médecine traditionnelle chinoise. ●

4 place Hervo
Ouvert du lundi au samedi, de 10h à 18h sauf jeudi (14h-18h)
02 59 16 12 28
lesfollesfarandoles@gmail.com
FB : Les Folles Farandoles
Insta : @lesfollesfarandoles



ATELIER BOURCH'IS

Meilleure apprentie de France en 2023, Leïla Bourc'his a ouvert cette bijouterie-joaillerie au pied de l'immeuble « À la Vieille Bretagne » récemment rénové. Elle y propose des créations uniques, certaines étant le fruit de l'imagination de Teïla, d'autres étant des créations sur-mesure réalisées à la demande de ses clients. L'Atelier Bourc'his est aussi un lieu de réparation de ses bijoux, qu'ils soient cassés (fermoirs, chaînes...) ou qu'il faille ajuster leur taille. C'est enfin un lieu où il est possible de donner une nouvelle vie à ses bijoux, Teïla pouvant refondre des bijoux « passés de mode » pour leur donner une nouvelle vie, pour un coût bien moindre puisque la matière est conservée. Notez que l'Atelier Bourc'his ne rachète pas d'or mais réalise de la transformation. ●

5 place Hervo
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h30, de 14h à 18h30 et le dimanche de 9h à 13h (en saison)
06 76 45 46 78 - atelierbourchis.fr - contact@atelierbourchis.fr
Insta : @atelier.bourchis.joaillerie



KOSMOS

Martin Gourmaud et Anna Foënet-Pla ont ouvert ce restaurant avec la cuisinière Marion Payrard pour proposer une offre locale, le plus souvent labellisée bio et essentiellement végétarienne. Des fleurs comestibles y trouvent leur place, ce qui a inspiré le nom de l'enseigne. Le midi, deux menus au choix sont proposés, l'un végétarien, l'autre pescetarien. Le soir, des tapas et assiettes à partager sont proposés. En journée, on trouve aussi des fleurs fraîches et séchées, des pâtisseries et du snacking. Enfin, le dimanche, un brunch est organisé une fois par mois. ●

17 bis rue Brémont d'Ars
Ouvert mercredi et jeudi de 10h à 19h, vendredi et samedi de 10h à 22h30 et dimanche de 10h à 14h30
02 98 39 38 75 - Insta : @kosmos.quimperle



Le Médiéval

Steven Quentel a repris cet établissement bien connu de la basse-ville à l'issue de travaux de confortement menés par le propriétaire. Steven a souhaité retrouver « l'esprit originel du Médiéval » en mettant en valeur son aspect traditionnel autour d'une « bonne ambiance, familiale, conviviale... et celte ! » Des jeux de société ont fait leur apparition, ainsi qu'un baby-foot qui vient s'ajouter au jeu de fléchettes, à proximité d'une salle plus tranquille pour l'afterwork. Steven souhaite développer et valoriser ce lieu, niché dans une maison à pan de bois typique de la Bretagne et compte proposer des scènes ouvertes autour de la musique traditionnelle irlandaise. ●

12 rue Brémont d'Ars
Ouvert tous les jours de 15h à 00h30
07 82 46 13 58
FB : Le Médiéval, Quimperlé
Insta : @medievalquimperle



La Marelle

Christelle Rolland a ouvert cette nouvelle boutique de jeux pour enfants face à l'église Sainte-Croix. On y trouve aussi des lunettes, des peluches, des poupées, des bateaux, des doudous, des jeux pour accompagner à l'éveil, des faire parts à gratter et plein d'objets liés à la petite enfance. La boutique tire notamment son originalité de ses marques qui ne sont pas forcément disponibles dans la grande distribution. Christelle avait déjà travaillé du côté de Lorient dans cet univers et elle a souhaité développer son propre projet, à Quimperlé où elle est née et où elle a tenu avec Paco un commerce pendant 13 ans. ●

1, rue Brémont d'Ars
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h30, et les dimanches de l'été de 10h à 13h
06 16 40 27 49



SOUTIEN FINANCIER AUX COMMERÇANTS DE CENTRE-VILLE voté entre avril 2026 et juin 2026

Le Conseil municipal a attribué une subvention dans le cadre de son dispositif de soutien à la création et modification d'enseigne commerciale en cœur de ville, pour **Noir et couleur** (1 049,83 €). En parallèle, le Pass Commerce et Artisanat de Quimperlé Communauté et de la Région Bretagne a été actionné pour :

- > **Les folles farandoles** : 6 000 €
- > **Kosmos** : 6 000 €
- > **Atelier Bourc'his** : 6 000 €

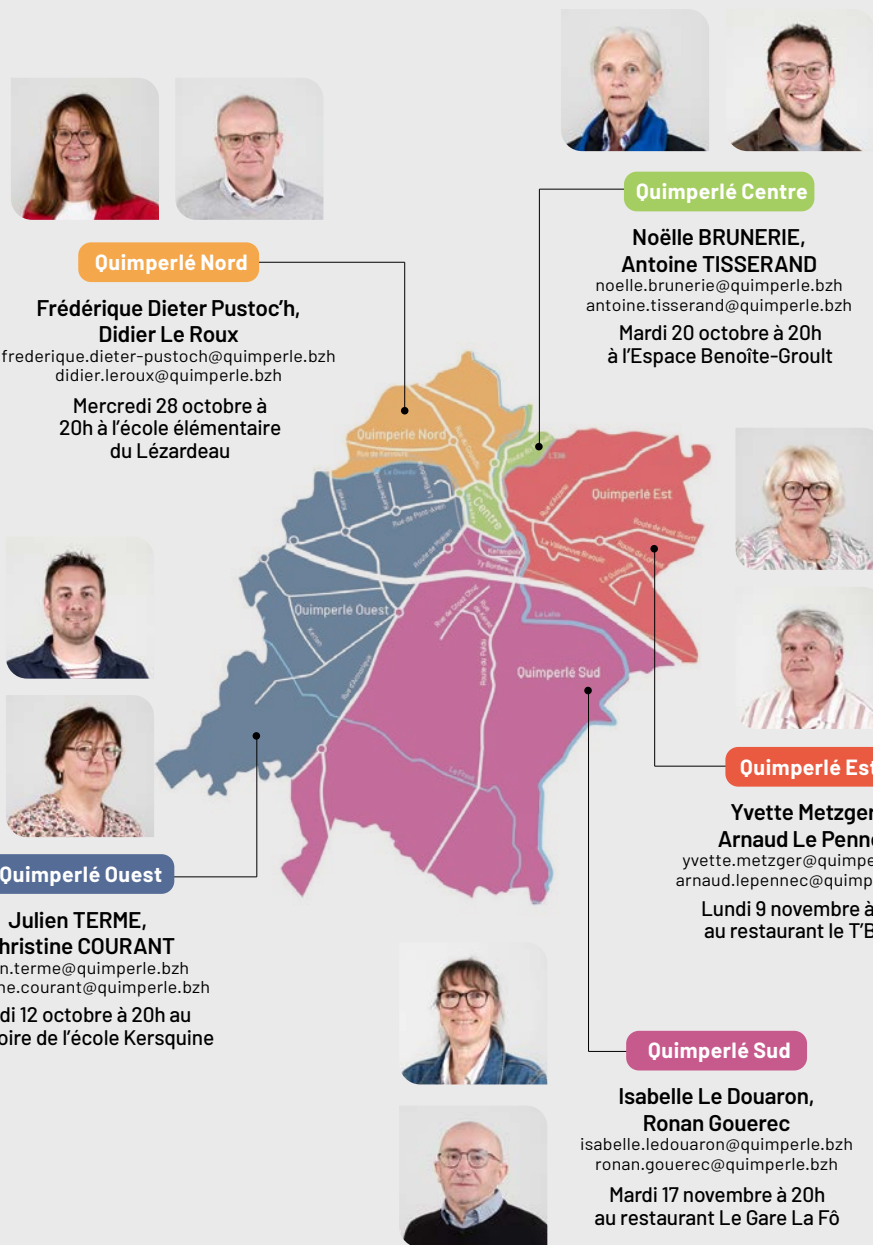
Citoyenneté

PARTICIPEZ AUX RENCONTRES DE QUARTIER

Les rencontres de quartiers reprennent cet automne ! L'occasion pour chacune et chacun de s'informer sur l'actualité de la ville, sur la gestion municipale (budget, contraintes, projets...), de s'exprimer sur des sujets qui vous préoccupent au quotidien et d'échanger avec les élu-es. N'hésitez pas à vous y rendre et, si vous le souhaitez, à participer aux débats.

Vos référent-es de quartier sont vos interlocuteurs de proximité, des élus qui connaissent très bien votre lieu de vie puisqu'ils y habitent eux-mêmes. Ces référent-es sont à votre disposition pour faire remonter toute information concernant le cadre de vie, l'aménagement et l'avenir de

notre commune. Ils sont aussi une source d'information permanente pour les Quimperloises et les quartiers. N'hésitez pas à passer par eux pour exprimer vos attentes pour la commune et à leur poser vos questions. ●



L'agenda culturel de la Ville



SAMEDI 10 OCTOBRE
TOUS PUBLICS
Théâtre d'objets
VIVA ! Loquace
Compagnie

VIVA! est l'histoire vraie d'une famille espagnole traversée par la guerre civile et la dictature franquiste, le récit d'un tabou sociétal et familial. Des objets de bureau vont tenter de reconstituer l'Histoire. Sans jamais oublier le pouvoir salvateur de l'humour, VIVA! interroge la part de responsabilité collective tapie dans les actes individuels, la capacité d'une société à se réparer et à se transformer.

Espace Benoîte-Groult, 20h30
Tarifs : Réduit 5 €, Plein prévente 11 €, Plein guichet 15 €



MARDI 20 OCTOBRE
TOUS PUBLICS DÈS 13 ANS
Conférence :
200 ans de peinture en lettres

Dans le cadre de la sortie du livre La peinture en lettres, Histoire & Renouveau aux Éditions L'échappée, l'auteure Morgane Côme, installée à Quimperlé depuis 2019, a le plaisir de présenter ses recherches et vous raconte l'histoire d'un métier bicentenaire et son renouveau en France.

Médiathèque, 18h30
Avec le soutien du Centre National du Livre.
Gratuit



JUSQU'AU 25 OCTOBRE
Exposition Métamorphoses
de Maël Nozahic
Chapelle des Ursulines
Programme complet sur www.quimperle.bzh



VENDREDI 23 OCTOBRE
TOUS PUBLICS DÈS 10 ANS
Expiration, de Léa Minod

Léa écrit des chansons depuis ses 16 ans. Une rencontre amoureuse, une rupture... et hop une chanson. La plupart sont malheureusement laissées à la poussière du tiroir et des souvenirs. Léa décide de replonger dans ce répertoire inédit et interroge ce qui la fait chanter, au-delà de l'amour.

Espace Benoîte-Groult, 20h
Tarifs : Réduit 5 €, Plein prévente 11 €, Plein guichet 15 €

SAMEDI 24 OCTOBRE
TOUS PUBLICS
Atelier
« Nos voix intimes »

Cet atelier invite les participant·es à explorer la narration intime par le prisme de l'écriture, du micro, ou de la musique. Il s'agit ici de se raconter soi-même ou d'inviter l'autre à se raconter pour faire œuvre sensible de l'expérience vécue.

Espace Benoîte-Groult, 14h
Tarif : 5 € sur inscription auprès de l'Espace Benoîte-Groult



SAMEDI 7 NOVEMBRE
TOUS PUBLICS DÈS 7 ANS
Rondinox,
Compagnie Mister
Alambic

Deux démonstrateurs dynamiques, vantent les mérites du Rondinox, artefact mystérieux, capable d'amplifier toutes les capacités humaines. Les passants se retrouvent vite parties prenantes d'expériences qui prouveront les bienfaits de ces « amulettes ». Cette supercherie commerciale est assumée jusqu'au bout. Les expériences deviennent de plus en plus improbables, jusqu'à l'absurde. Volontairement le doute plane, arnaque ou réalité ?

Espace Benoîte-Groult, 20h30
Tarifs : Réduit 5 €, Plein prévente 11 €, Plein guichet 15 €



DIMANCHE 6 DÉCEMBRE
TOUS PUBLICS DÈS 4 ANS
Je ne veux pas dessiner un
mouton, Compagnie Voix Off

Le bonhomme est dans son atelier. Il doit dessiner un mouton. C'est parti ! Le mouton s'humanise petit à petit, il fait son nid au creux de l'ardoise. Plus de mouton, mais un clown apparaît qui dépose son dessin, fier de ce qu'il a fait, sans l'aide de personne !

Espace Benoîte-Groult, 18h
On vous offre le goûter ! Tarif unique : 5 €

VENDREDI 11 DÉCEMBRE
TRÈS JEUNE PUBLIC, DÈS 6 MOIS

Sous mon aile,
La Soupe Cie

Au cœur de cette création très jeune public, deux jeunes interprètes lyriques invitent les bébés et leurs accompagnants dans un voyage musical et visuel, tout en douceur, guidé par la curiosité. Ils mêlent leurs voix à celles des oiseaux et aux sonorités des petits, modulant souffles, sons et vocalises, portés par un répertoire de musique classique et contemporaine. Leur présence vibrante et leurs jeux vocaux ouvrent un terrain de jeu sonore où les enfants peuvent écouter et répondre, découvrir et s'émerveiller.

Espace Benoîte-Groult, 10h45
Tarif unique : 5 €



ET AUSSI !

Dans le dépliant que vous trouverez dans les accueils municipaux et dans les commerces, découvrez les événements culturels de l'été proposés par la Ville.



Cycle du patrimoine Sororité *Cinéma La Bobine, 20h30*



DIMANCHE 20 SEPTEMBRE
Les petites marguerites (1967)



DIMANCHE 18 OCTOBRE
Bliss (2010)



JEUDI 19 NOVEMBRE
Virgin Suicides (2000)



DIMANCHE 13 DÉCEMBRE
Volter (2006)



CABARET SANS FRONTIÈRES

Bab El West, mélange d'inspirations musicales entre continents

Ce groupe éclectique se produira sur la scène de l'Espace Benoîte-Groult lors du Cabaret sans frontières de la Semaine internationale. Les Quimperloises et Quimperlois pourront y apprécier leur musique mêlant le folklore maghrébin, le rock britannique des années 1970 et la poésie berbère.



EN CONCERT
LORS DU CABARET
SANS FRONTIÈRES
DE LA SEMAINE
INTERNATIONALE
2^e partie : Onda Libré
**Vendredi
13 novembre,
dès 19h**
*Espace Benoîte-Groult
Gratuit*

Bab El West est le fruit d'une rencontre de 2011 entre trois musiciens, Habib Farroukh, Clément Vallin et Hamza Bencherif, qui ont eu à cœur de nouer un dialogue entre cultures musicales : à celle du Maghreb répond le son blues-rock dont l'énergie infuse chaque album de Bab El West. Le nom du groupe, « porte de l'ouest », désigne autant son goût pour la nouveauté et l'expérimentation, que son attachement à deux espaces qu'on pourrait croire éloignés. Dans cet univers, le Maroc et la Bretagne se touchent sans jamais se confondre. De Douar (« Village », 2017) à Houdoud (« Frontière », 2019) jusqu'à Amane (« L'eau », 2025), la plume d'Habib Farroukh dépeint un monde fait de symboles et de métaphores, à même de célébrer la culture berbère.

Des textes en prise avec notre époque

Amane, leur dernier album paru en 2025, est composé de 8 fables dans lesquelles le groupe mêle la sève du rock'n'roll aux rythmes et sonorités transes du Maghreb qui, depuis l'origine, fondent son ADN. Lac Lag rappelle à l'homme pressé le caractère éphémère de toute chose, Amane donne à l'eau une valeur plus précieuse qu'un diamant, Tagya place l'humanité face à ses responsabilités... Ce sont 8 fables où jaillit la parole des héros invisibles, revanche pacifique des humbles, des éléments et du règne animal sur l'absurde frénésie d'une humanité toujours plus morcelée. 8 fables pour prôner le retour aux sources et le métissage. Le son, live, organique d'Aman chemine de Londres à Ouarzazate, de

Mohamed Rouicha à Led Zeppelin. La ballade folk, le desert rock, et le disco raï se mélangent sans jamais se bousculer et sans jamais nous heurter.

Un métissage musical sans frontières

Grâce à l'organisatrice de tournée « Son petit monde... » de Fabienne Le Gall, vous aurez la chance de découvrir Bab El West sur scène, gratuitement durant le Cabaret sans frontières de la 12^e édition de Regards croisés sur le monde. Une prestation scénique qui sera suivie par Onda Libré et son voyage musical à travers les rythmes enflammés du continent sud-américain. Entre joropo vénézuélien, son jarocho mexicain, mapale colombien et cumbia, ce groupe tisse une musique d'une grande force émotionnelle dans laquelle chaque rythme invite à la danse et à l'évasion. Deux groupes, deux horizons, une même envie de faire tomber les frontières à travers la musique. Préparez-vous à embarquer pour une aventure festive et chaleureuse aux quatre coins du monde ! ●

AGENDA



DON DU SANG
> MERCREDI 7 et JEUDI 8 OCTOBRE
> MERCREDI 9 et JEUDI 10 DÉCEMBRE
Espace Benoîte-Groult

VŒUX À LA POPULATION
VENDREDI 15 JANVIER 2027
Espace Benoîte-Groult, 19h

SEMAINE INTERNATIONALE

DU 9 AU 15 NOVEMBRE

Pour sa 12^e édition, la Ville et les associations partenaires mettent à l'honneur la richesse des cultures d'ici et d'ailleurs. Une semaine de rencontres, d'ateliers et d'animations variées pour célébrer la diversité, encourager les échanges et créer du lien. Un événement vivant et festif à ne pas manquer ! Le programme complet, dévoilé début octobre, est consultable sur www.quimperle.bzh

*Regards
Croisés
sur le
Monde*

ASSOS

Bal du Nouvel Âge

JEUDIS 22 OCTOBRE
ET 17 DÉCEMBRE
Espace Benoîte-Groult

Fête de la soupe

SAMEDI 24 OCTOBRE
Quartier de Kerbertrand

Stairway to Yvonne

Air descente d'escalier
SAMEDI 24 OCTOBRE
Place Hervo

Bourse aux vêtements

MERCREDI 28 OCTOBRE
Espace Benoîte-Groult

Fête de Samain

Les Amis du Gorrequer
SAMEDI 31 OCTOBRE
Gorresquare



Marchés de Noël

> Dalc'h Mad
DIMANCHE 6 DÉCEMBRE
EHPAD Bois Joly
> Co.Quimp
DIMANCHE 13 DÉCEMBRE
Place Saint-Michel
> FSE de la Villemarqué
DIMANCHE 20 DÉCEMBRE
Espace Benoîte-Groult
> La Loco
DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

Nouvel an du Nouvel Âge

JEUDI 31 DÉCEMBRE
Espace Benoîte-Groult

CULTURE



Les rendez-vous du Pays d'Art et d'Histoire

> Conférence

« Faire l'inventaire
des lieux et objets de
pardons en Bretagne »
VENDREDI 9 OCTOBRE
Maison des Archers, 18h30

> Animation famille

« Mystère à Saint-Eutrope »
MERCREDI 14 OCTOBRE
Chapelle Saint-Eutrope, 14h

> Balade en famille

« La maison des
korriganed »
SAMEDI 17 OCTOBRE
Parking de Toulfoën, 16h

> Visite guidée

« Aux origines de
Quimperlé : la basse-ville
et l'église Sainte-Croix »
MARDI 20 OCTOBRE
Église Sainte-Croix, 15h

> Visite guidée

« Sur les pas des
Résistantes de Quimperlé »
VENDREDI 23 OCTOBRE
Place des Écoles, 15h
> **Visite guidée**
« La colline aux clochers,
une découverte
de la haute-ville »
MARDI 27 OCTOBRE
Église Saint-Michel, 15h



Fest Noz d'Halloween

Bagad Bro Kemperle
SAMEDI 31 OCTOBRE
Espace Benoîte-Groult

2 ans de la Loco : Francky 2000

VENDREDI 6 NOVEMBRE
La Loco, 20h

Fest Noz anniversaire du Cercle Giz'Kalon

SAMEDI 12 DÉCEMBRE
Espace Benoîte-Groult,
18h



Cyclo-cross de l'UCQ

DIMANCHE 25 OCTOBRE
Kerbertrand
Pétanque

Grand Prix Victor David

MERCREDI 11 NOVEMBRE
Boulodrome

Tennis (Pro A)

> MERCREDI 18 NOVEMBRE
Quimperlé / CT Clermontois
> SAMEDI 28 NOVEMBRE
Quimperlé / TC Paris
Complexe de Kerbertrand

Salon des vins du Stade Quimperlois

SAMEDI 21 ET
DIMANCHE 22 NOVEMBRE
Espace Benoîte-Groult

Concours équestre

DIMANCHE 22
NOVEMBRE
Centre équestre
de Lothéa



Tournoi interrégional de badminton

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22
NOVEMBRE
Salle des Cordiers

Tournoi de futsal

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27
DÉCEMBRE
Salle des Cordiers

En direct du Conseil municipal



**PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
> MI-DÉCEMBRE

EN SAVOIR PLUS
Retrouvez l'ensemble
des délibérations
sur notre site Internet :
www.quimperle.bzh



Retrouvez les décisions
importantes du
Conseil municipal
sur la page Facebook
VilleQuimperle

SUIVEZ LE CONSEIL MUNICIPAL À DISTANCE

Les Conseils municipaux
sont filmés et retransmis
en direct puis en différé
sur [www.astydeme.fr/
conseil-quimperle](http://www.astydeme.fr/conseil-quimperle).

Un bon moyen de donner
plus de visibilité à la vie
démocratique de la cité,
tout en permettant à
chacun de s'informer
de l'avancée des grands
projets de la Ville. Vous
pouvez retrouver les
vidéos des derniers
conseils et l'ensemble
des délibérations sur
www.quimperle.bzh.



SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Institution

Le président de Quimperlé Communauté, Christophe Le Roux, a présenté le rapport d'activité, de développement durable et d'égalité de Quimperlé Communauté en revenant sur une année guidée par l'urgence climatique et la transition écologique. On peut ainsi citer la modernisation des infrastructures en matière de gestion de l'eau, la refonte des mobilités, les actions ciblées sur l'habitat durable menées pour répondre aux besoins de logement des habitantes.

Budget

Une décision modificative au budget principal a été adoptée pour intégrer plusieurs éléments dont l'avance de 195 903 € versée à la Société Publique Locale « Bois Energie Renouvelable » (SPL BER) pour le futur réseau de chaleur urbain ou l'annulation d'un emprunt de 264 700 € grâce aux bons résultats de clôture sur l'exercice précédent.

Transitions

Actionnaire depuis 2022 de la SPL Bois Énergie Renouvelable (BER), la Ville apportera sa garantie à hauteur de 50 % sur un prêt de 812 132 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné au financement de la construction de la chaufferie biomasse du réseau de chaleur dans le quartier de l'hôpital.

Redynamisation du centre-ville

Le Conseil municipal a accordé deux subventions dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures du centre-ville au salon de thé « Les Folles Farandolles » (411,60 €) et au restaurant « Kosmos » (1 194,12 €).

Petite enfance

> La crèche municipale Les Tournesols a revu son projet d'établissement. Co-construit par l'équipe, ce document présente une politique inclusive qui facilite l'accueil des enfants en situation

de handicap. Il repose sur un projet éducatif fort, axé sur la bientraitance, le respect du rythme de chacun, le développement de l'autonomie et l'importance du jeu libre. Son volet social met en avant des engagements écoresponsables liés au développement durable et l'obtention du label d'insertion AVIP, favorisant le retour à l'emploi des parents. Enfin, le document formalise le fonctionnement quotidien de la structure. Il définit précisément les postures professionnelles attendues, les protocoles de soins pour la sécurité de tous, ainsi que l'organisation des activités et des périodes d'adaptation.

> Les enfants accueillis à la crèche municipale bénéficient de séances de breton. Des temps d'éveil appréciés par les enfants et les professionnels. Le partenariat est renouvelé avec l'Office Public de la Langue Bretonne et l'association Mervent pour 2026-2027.

Écoles

> À l'instar de la crèche, le soutien à la langue bretonne se poursuit sur le temps scolaire au sein de l'école Brizeux, à raison de 3 heures hebdomadaires réparties sur 3 classes. Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement de la Région Bretagne et du Conseil départemental.

> Ces dernières années, la Ville a accru significativement son effort en faveur de l'enseignement privé, notamment pour les classes de maternelle. Ainsi, en 2025, la Ville a versé un forfait de 1 550 € par élève quimperlois scolarisé en maternelle et 600 € par élève quimperlois scolarisé en élémentaire, soit une hausse de 7 % par rapport à 2024. Le Conseil a adopté la proposition de conforter le soutien de la Ville aux écoles privées de la commune en alignant les dotations par élève sur le coût moyen départemental pour les classes maternelles (1 874 €), et sur le coût moyen des écoles publiques quimperloises pour les classes élémentaires (490 €).

> Face à un contexte économique inflationniste qui pèse sur les coûts des fournisseurs, le Conseil municipal a décidé de revaloriser

de 3 % les tarifs de restauration et d'accueil périscolaire pour l'année 2026-2027 afin de répartir l'effort financier entre la Ville et les bénéficiaires de ces services. Le système de tarification sociale basé sur le quotient familial est maintenu afin de protéger les foyers modestes.

Culture

> L'édition 2026 du Festival Les Rias s'est tenu du 26 au 29 août à travers 8 communes du territoire intercommunal. Les 28 et 29 août, Quimperlé a accueilli 7 spectacles et 14 représentations au sein de divers espaces emblématiques de la commune (Fonderies Savary-Rivière, Bel Air, place Sainte-Croix, etc.). La convention adoptée fixait les modalités logistiques et pratiques à la charge de la Ville.

> Le Conseil municipal a adopté la convention avec l'association Cinéphare permettant le renouvellement de la mise à disposition au cinéma La Bobine, deux jours par semaine en moyenne, d'un médiateur culturel salarié par l'association. Ce poste mutualisé avec la salle La Rivière (Étel) est dédié au développement d'actions ciblées vers le jeune public et les 15-25 ans au cinéma municipal, pour un coût annuel de 6 200 €.

> Une aide exceptionnelle de 500 € est accordée au collège de la Villemarqué pour soutenir le projet transdisciplinaire « Toute la lumière sur les SEGPA », mené en collaboration avec l'association Gros Plan de Quimper et la réalisatrice Chloé Dubset. Ce projet culturel d'envergure invite les élèves de SEGPA à réaliser entièrement un court-métrage, de l'écriture au montage, valorisant ainsi leurs compétences techniques et artistiques.

Ressources humaines

Face aux contraintes accrues de déplacement des services, la Ville revalorise l'indemnité des agents du service hygiène qui effectuent des déplacements continus avec leur véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins du service. ●

Uni-es pour Quimperlé

POUR LA PREMIÈRE FOIS, QUIMPERLÉ DÉCIDE PAR RÉFÉRENDUM

> Le 29 novembre prochain, Quimperlé vivra un moment inédit : pour la première fois de son histoire, les Quimperloises et les Quimperlois seront appelés à se prononcer directement par référendum local sur un projet pour leur ville.

Ce choix est important. Car au-delà de la question soumise au vote, c'est une certaine conception de la démocratie locale que nous voulons faire vivre : une démocratie qui ne s'arrête pas aux élections, mais qui repose aussi sur l'information, le dialogue, la participation et la confiance accordée aux habitants.es.

Sur un sujet qui peut susciter des interrogations et des avis différents, nous faisons le choix du débat plutôt que de l'éviter. Chacune et chacun doit pouvoir s'informer, poser ses questions, entendre

les arguments, exprimer ses convictions et se forger librement son opinion.

Le projet soumis au vote concerne la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de flux. Il fait suite à une préconisation de la Gendarmerie formulée dans le diagnostic de sûreté remis à la Ville en 2025. Comme tout sujet qui touche à la fois à la sécurité, aux libertés individuelles et à la protection de la vie privée, il mérite un débat éclairé et accessible à toutes et tous. C'est pourquoi des temps d'information et d'échange accompagneront la démarche : réunions publiques, rencontres dans les quartiers et documents d'information permettront à chacun de disposer des éléments nécessaires avant de voter.

Nous ne souhaitons pas que ce référendum soit un simple rendez-vous électoral.

Nous voulons en faire un véritable temps de démocratie locale : un moment où les arguments peuvent s'exprimer, où les désaccords peuvent être entendus et où chaque habitant peut prendre part directement à une décision.

Le 29 novembre, chaque voix comptera. Quel que soit le choix de chacune et chacun, ce premier référendum local sera une nouvelle étape dans la manière de faire vivre la démocratie à Quimperlé. Une démocratie fondée sur la confiance, le dialogue et la participation des habitants.es. ●

« Unies pour Quimperlé »
avec Michaël Querneux – majorité municipale

Quimperlé, plus fort ensemble

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, UNE LIBERTÉ À PRÉSERVER

> Assurer la sérénité au quotidien est un devoir envers nos concitoyens.

Face aux comportements qui perturbent la vie quotidienne, nous devons regarder la réalité en face, sans déni, ni dramatisation.

Commençons par la phase 1 : le diagnostic. Quimperlé n'échappe pas aux atteintes aux biens et aux personnes. Les chiffres officiels du ministère de l'Intérieur font état de 574 crimes et délits enregistrés en 2025. Parmi les faits marquants : 60 cambriolages, 120 dégradations volontaires et un niveau d'atteintes aux personnes qui doit nous interpeller.

Une fois le diagnostic posé, le passage à l'action s'impose : c'est la phase 2. Pour une ville de 12 469 habitants, nos moyens municipaux interrogent. Cet été, Quimperlé ne disposait plus que d'un

ASVP et d'un policier municipal, contre quatre agents auparavant. Un départ à la retraite non anticipé et celui de la cheffe de la police municipale ont fortement réduit nos capacités d'action.

Depuis septembre, la situation s'est légèrement améliorée avec deux ASVP et deux policiers municipaux, mais toujours sans chef de police municipale. Cette situation ne peut durer.

La tranquillité publique est un service public essentiel. Elle doit reposer sur la prévention, la présence humaine et une réponse adaptée lorsque les faits l'exigent. Cela suppose de renforcer durablement les moyens humains et matériels, en lien avec la gendarmerie et les acteurs de terrain.

La vidéoprotection peut être un outil complémentaire lorsqu'elle est ciblée,

encadrée et installée aux endroits prioritaires, avec les forces de sécurité. Elle ne remplacera jamais la présence humaine, mais peut contribuer à prévenir certains faits et à faciliter les enquêtes.

Soit nous refusons de voir les difficultés, soit nous les regardons en face pour mieux agir.

Les Quimperloises et les Quimperlois ont droit à la tranquillité, à la sécurité et à un cadre de vie serein. C'est en donnant à nos services publics les moyens d'agir que nous préserverons cette liberté. C'est un impératif. Nous le devons. Nous vous le devons. ●

Arnaud Le Dantec et son équipe
(Elisabeth Esvan, Samuel Tanguy, Laëtitia Trinckvel, Jeff Dufranche, Catherine Le Mery)

SEMAINE INTERNATIONALE
SIZHUNVEZH ETREBROADEL



du 9 au 15 NOVEMBRE 2026 à QUIMPERLÉ

EXPOSITIONS • PROJECTIONS • ÉCHANGES
RENCONTRES • CONFÉRENCES • ATELIERS • CONCERTS



   
www.quimperle.bzh

QUIMPERLÉ
KEMPERLE 